

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES					PC2 60 ECTS
Mention:						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	288h30	38	39.30	54h	60 h	480
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Séminaires	UE optionnelles	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français		<input type="checkbox"/> Anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Monsieur le Professeur Alexandre COCHET UFR des Sciences de santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex Alexandre.cochet@u-bourgogne.fr	Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé Bureau de la Scolarité 1 ^{er} Cycle 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.32.98 Ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des SCIENCES DE SANTE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large. Elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances physiologiques et sémiologiques permettant l'accès aux processus pathologiques et aux traitements (2nd cycle).

Modalités d'accès à l'année de formation :

- **De plein droit** : Classement en rang utile suite à l'année de PASS ou L.A.S.
- **Sur sélection** : Dans le cadre de la procédure relative aux modalités d'admission en 2^{ème} année des études médicales.
- **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

Droits d'inscription :

En formation initiale : Droits nationaux niveau Licence

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session 1)	Type éval ⁽¹⁾ (Session 2)	coeff CT	coeff CC	coeff TP
1	Anglais 1 *		12			12	1	Selon Parcours***	Selon Parcours***	1	-	-
2	Bases moléculaires cellulaires et tissulaires de traitements médicamenteux	9			9	18	3	CC+CT tablette) (QCM) : 1h00)	CT (tablette) (QCM) : 1h00) CC conservé	3	1	-
3	Bio pathologie tissulaire, illustrations et moyens d'exploration	20		10	4	34	3	CC+TP+CT (tablette) (QCM : 1h)	CT (tablette) (QCM : 1h) TP+CC conservés	8	4	4
4	Appareil digestif	17,30	2	7.30 (anatomie- histologie)	7	34	8	CC + CT (tablette) (QCM : 1h) +TP **	CC conservés CT (tablette) (QCM : 1h) +TP **	8	4	4
5	Appareil cardio- vasculaire	32		3 Physio cardiologiqu e 7.30 (anatomie- histologie)	14	49	8	CC+TP (anat) +CT (tablette) (QCM : 1h30)	CT (tablette) (QCM : 1h30) TP (anat) +CC conservés	12	3	1
6	Nutrition	7		4 (présence obligatoire)	8	19	4	CC+TP+CT (tablette) (QCM : 1h)	CT (tablette) (QCM : 1h) TP+CC conservés	12	3	1

7	Enseignements optionnels (1)	30				30	3						
TOTAL UE		115h30	14	24h30	42h	196h	30						

TOTAL UE	Sémiologie générale	5				5							
-----------------	---------------------	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL S3		120h30	14	24h30	42h	201h	30						16
-----------------	--	---------------	-----------	--------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	-----------

(1) Une UE obligatoire de 30 heures / semestre (voir liste ci-jointe)

* Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

** UE 4 les TP seront validés suite à la présence des étudiants à ceux-ci.

*** Épreuves fixées en fonction du parcours choisi. Les différents parcours seront présentés dans le livret de la rentrée.

SEMESTRE 4

UE	Discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	coefficient CT	coefficient CC	coefficient TP	Total coef
8	Anglais 2 *		12			12	1	Selon Parcours	Selon Parcours	1	-		1
9	Appareil locomoteur	44		7.30 (anatomie-histologie)		51.30	6	CC + TP (anat) + CT (tablette) (QCM : 1h)	CT (tablette) (QCM : 1h) TP (anat) + CC conservés	12	3	1	4
10	Tissu sanguin et système immunitaire	21				21	3	CC+CT (tablette) (QCM : 1h)	CT (tablette) (QCM : 1h) CC conservé	3	1	-	2
11	De l'agent infectieux à l'hôte	57			8	65	7	CC + CT (tablette) et cas cliniques (tablette) : 2h00	CT (tablette) et cas cliniques (tablette) : 2h00 CC conservé	3	1	-	4
12	Bases moléculaires et cellulaires des pathologies*	20	6***		4	30	3	CC+CT (tablette) (QCM : 1h)	CT (tablette) (QCM : 1h) CC conservés	3	1	-	1
13	Système neurosensoriel	56	6	7.30 (anatomie-histologie)		69.30	7	CC+TP (anat)+ CT (tablette) (QCM : 1h30)	CT (tablette) (QCM : 1h30) TP (anat) + CC conservés	12	3	1	4
14	Enseignements optionnels (1)	30				30	3						2

TOTAL S4		228h	24h	7h30	12h	279	30						18
-----------------	--	-------------	------------	-------------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	--	-----------

(1) Une UE obligatoire de 30 heures / semestre

* Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

** 3 Séances de 2h

*** La présence aux 3 TD de l'UE 12 est obligatoire (y compris les redoublants).

Une absence non
En cas d'absence

justifiée invalide la première session d'examen de l'UE 12.
justifiée (cas de force majeure), l'étudiant pourra intégrer un autre groupe de travail.

■ UE Optionnelles (30h, 3 ECTS) :

Intitulé de l'UE optionnelle	Période d'enseignement
Adaptation physiologique et comportementale	2 ^{ème} semestre
Anglais oral consultation	1 ^{er} ou 2 ^{ème} semestre
L'enfant	1 ^{er} semestre
Histoire de la Médecine et de la Pharmacie	2 ^{ème} semestre
Médecine, spiritualité et religions	2 ^{ème} semestre
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	1 ^{er} semestre
Santé animale et médecine humaine	2 ^{ème} semestre
Applications de l'intelligence artificielle en santé	2 ^{ème} semestre
Enjeux énergie – climat- santé	2 ^{ème} semestre
UE Libre tutorat	2 ^{ème} semestre

UE OPTIONNELLES DISPENSÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'UFR*	
Engagement culturel et solidaire des étudiants	2 ^{ème} semestre
Des recherches et des femmes	2 ^{ème} semestre
« ECLLOT » (Entraînement à la concentration et à l'Optimisation des Tâches)	
Découverte de la communication scientifique Sport	2 ^{ème} semestre

*Certaines UE sont susceptibles d'être rajoutées en cours

d'année. Celles citées pourront être sélectionnées sous réserve d'ouverture à la rentrée.

Toutes informations utiles concernant les UE optionnelles sont consultables sur le site de l'université de Bourgogne à l'adresse suivante :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/reussir-et-enrichir-mon-parcours/ue-transversales.html>

■ UE Recherche « Master Mention Santé » (60h, 6 ECTS)

Intitulé de l'UE optionnelle
Biochimie Métabolique et Régulation
Hématopoïèse Normale et Tumorale
Imagerie fonctionnelle et moléculaire
Oncogenèse, Histogénèse et Différenciation
Pharmacologie Fondamentale, Préclinique et Clinique
Physiopathologie des Maladies Transmissibles
Conception et Structure des Molécules d'intérêt Thérapeutique (Inscription scolarité Pharmacie)
Développement du Médicament : De leur mise en forme vers leur évaluation Pharmacologique (Inscription scolarité Pharmacie)
Gestion et Analyse des Risques Environnementaux (Inscription scolarité Pharmacie)
Maladies du SNC : Modèles Animaux, Physiopathologie Et Stratégies Thérapeutiques (inscription scolarité Pharmacie)
Outils Et Technologies Appliqués à La Recherche Thérapeutique (inscription scolarité Pharmacie)
Nano biosciences Nanobiotechnologies (inscription scolarité Pharmacie)
Chimie Extractive et Chimie Structurale des Composés Naturels Végétaux (Inscription scolarité Pharmacie)

■ **UE Recherche « Master Médecine et Humanité » (6 ECTS)**

UE Éthique et recherche en santé
 UE Histoire de la Médecine
 UE Médecine, spiritualité et religions
 UE Humanités médicales

■ **UE Recherche « Master mention Santé Publique et environnement » (6 ECTS)**

- Parcours Epidémiologie Recherche Clinique Evaluation (ERCE)
 UE Statistiques de base – 1^{er} semestre
- Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)
 UE Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives – 1^{er} semestre

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Un contrôle continu est organisé à raison de 2 séances par semestre.

Un contrôle terminal des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

■ Sessions d'examen :

- 1^{ère} session : Semestre 1 : décembre
Semestre 2 : avril
- 2^{ème} session : mi-juin

■ Stages :

Les étudiants doivent avoir validé un stage « Initiation aux soins infirmiers » (arrêté du 18/03/1992 modifié), d'une durée d'au moins trois semaines à la suite de leur première année de PASS, pour pouvoir valider le 1^{er} Cycle.

■ Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

- **COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :
 - Si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20,
 - Et si aucune UE n'a de note inférieure à 09/20.
- **2^{ème} SESSION** : Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note <9/20 ou s'ils n'ont pas la moyenne générale devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Cependant, les notes de travaux pratiques et de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont inférieures à 10.
- **CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque élément constitutif de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Les étudiants de PC2 qui redoublent conserveront leurs notes de CC et TP, ils repasseront uniquement le contrôle terminal des UE non validées**.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible. Un étudiant redoublant peut choisir de passer une autre UE optionnelle que celle qu'il a validée antérieurement et la capitaliser pour l'année suivante.

Précisions : Un étudiant ajourné en PC2 pourra être autorisé à poursuivre en PC3 avec une dette de 2 UE et/ou de 8 ECTS maximum. Ces étudiants (AJAC) repasseront uniquement le contrôle terminal des UE en dette. Les CC et TP seront neutralisés.

****DISPOSITONS PARTICULIERES POUR LES REDOUBLANTS :**

Les étudiants de PC2 qui redoublent conserveront leurs notes de TP. Concernant les CC, ils auront le choix de conserver ou de repasser leurs CC. S'ils décident de repasser leurs CC, ils renoncent définitivement à leurs notes antérieures. Ce choix devra être notifié pour les deux semestres par écrit à la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de CC.